



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2026

L'An Deux Mille Vingt-Six, le 21 janvier, à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CRUVIERS–LASCOURS, se sont réunis dans le foyer de la Mairie, sur la convocation du 17 janvier 2026 qui leur a été adressée par le MAIRE, conformément aux articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code des communes.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux suivants : Jean-Charles ALLEMAND, Marie-Jeanne ANDRE, Patricia CANAL, Jocelyne CEZAR, Éric CHAUDOREILLE, Rémy COSTA, Fabien FIARD, Muriel MILLOT, Christine PONCET, Pierre SAUVAGE, Michel TOLOUZE

Absents excusés :

Karine DUBOIS ; Donne pouvoir à MJ ANDRE
Jean-Claude BUET ; Donne pouvoir à Jean-Charles ALLEMAND

Absents :

Cédric CONVERTINI ;

Secrétaire de séance : Rémy COSTA

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.

Le compte rendu du précédent Conseil Municipal est approuvé et signé par les membres du Conseil.

1. Actualités

Quelques points d'actualité sont présentés au Conseil. Ces points ne nécessitent pas de compte rendu.

2. Achat livres, Jacques PELISSIER

Jacques PELISSIER, le correspondant Midi Libre, vient d'écrire un livre sur Cruviers-Lascours. Il est proposé au conseil d'en acheter 16 à 10 euros, pour offrir aux nouveaux arrivants, entre autres.

VOTE À L'UNANIMITÉ

3. Convocation Commission Communale des Impôts Directs 2026

Nous devons réunir la commission pour l'année 2026, afin d'avoir le quorum, nous la ferons en soirée, le mercredi 18 février à 19h.

4. Entretiens annuels des salariés

Comme chaque année, avec Jocelyne CEZAR, nous avons reçu en entretiens annuels les salariés de la commune. Rien à signaler de particulier.

5. Nouveau Plan particulier de Mise en Sûreté des écoles

Avec le directeur de l'école, nous avons reçu Cécile KOMBRZA, de l'inspection académique, afin de travailler sur le nouveau plan unifié de mise en sécurité des écoles.

La circulaire du 8 juin 2023 relative au Plan particulier de Mise en Sûreté est venue modifier les modalités d'élaboration des PPMS, de même que leur formalisation.

En effet, les PPMS Risques Majeurs et Menaces Majeures sont fusionnés dans un même document, avec une mise en œuvre progressive jusqu'à la rentrée 2028.

Il est prévu pour l'école de Cruviers-Lascours, une réalisation du nouveau PPMS avant juin 2026.

6. Ouverture de crédits anticipés pour pouvoir régler les investissements 2026

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'organe délibérant d'autoriser l'exécutif d'une collectivité à engager certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de l'exercice en cours.

Cette autorisation est limitée au quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris le remboursement de la dette) et précise le montant et l'affectation des crédits.

Certaines opérations d'investissement peuvent s'avérer nécessaires dès le début de l'exercice avant que ne soit adopté le budget primitif.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire, sur le fondement et dans la limite des dispositions précitées, à mandater des dépenses d'investissement pour des travaux divers qui se révéleraient nécessaires avant l'adoption du budget primitif 2026.

Il est ainsi proposé au conseil municipal de procéder à l'ouverture anticipée des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2026 comme suit :

Calcul du plafond de dépenses de l'année N	2026
Budget primitif + DM de l'année N-1	2025
Dépenses de la section d'investissement / total	293 567,07 €
- Restes à réaliser au titre année N-2 repris au BP N-1	0,00 €
- Déficit 001 éventuel	64 187,67 €
	0,00 €
- Remboursement des emprunts en capital (plan en cours)	115 500,00 €
- Chapitres d'ordre 040, 041 ...	0,00 €
Sous-total	113 879,40 €
Plafond de 25 %	28 469,10 €
Autorisation de dépenses à répartir (arrondi)	28 469,85 €

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'instruction comptables M57 ;

Le Conseil Municipal, sur le rapport du Maire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents,

DÉCIDE

- **d'autoriser** le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2026.

VOTE À L'UNANIMITÉ

7. Point Villes et Villages Fleuris - Rapport et remise des prix

Même si nous n'avons pas candidaté pour l'année 2025, Mme Christine PONCET et M. le Maire se rendront à la remise des prix, le mardi 10 février 2026.

8. Points sur les interventions pompiers 2025

Nous avons reçu en Mairie, le Capitaine DI GUISTO Richard, Chef de centre du CIS ST GENIES DE MALGOIRES, pour un entretien annuel, avec nature et nombre d'intervention effectuées sur la commune.

Il est prévu de faire un point global sur les bornes à incendie de la commune (déjà vérifiées tous les ans) et de prévoir une visite de la distillerie pour voir les risques et moyens de secours mis à disposition sur place.

9. Propositions Ateliers Créatifs par Valérie MULLER

Valérie MULLER nous propose un Atelier Collage Conte et Imaginaire au Petit foyer de 10h à 12h, le samedi 7 mars et le samedi 11 avril. Une participation de 7 euros par personne sera demandée, et Valérie MULLER facturera 60 euros / séance.

10. Recensement 2025

Le dernier recensement fait état de 731 habitants.

11. Subvention Chemin de la Régordane

Afin d'apparaître dans les guides du chemin de la Régordane, nous prenons une adhésion à 250 euros pour l'année 2026.

Patricia CANAL se rendra à l'Assemblée Générale qui se déroule à Saint Chaptes, le mardi 3 février.

12. Subvention Entraide œcuménique

Comme chaque année, nous versons une aide de 500 euros.

VOTE À L'UNANIMITE

13. Subventions Chats Vagabonds

L'année 2025 s'est terminée par un solde négatif. Les communes de Brignon et de Cruviers proposent de combler ce déficit, et de verser une subvention un peu plus importante pour 2026.

Subventions proposée 2000 euros / commune

VOTE À L'UNANIMITE (les membres de l'associations s'abstiennent pour le vote)

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée,
La séance est levée à 20h30.